

AGRICULTURE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Contexte et enjeux de l'agriculture biologique

L'agriculture biologique se développe depuis une trentaine d'années en France et en Europe, à la faveur d'une progression de la demande en produits certifiés.

A la fin de l'année, le marché bio français prometteur devrait atteindre 6,9 Mds€, soit un gain de 1 Md€ (+17 %) en seulement un an. Au 1er semestre 2016, la croissance du marché était de +20% par rapport au 1er semestre 2015.

La surface de production certifiée bio dépassera 1,5 million d'hectares fin 2016 et représentera plus de 5,8% de la surface agricole utile. 260 000 hectares viennent d'entrer en 1ère année de conversion.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre de producteurs bio a augmenté de 6% en 2015, les surfaces en bio ou en conversion de 7 % pour atteindre 3 937 exploitations et plus de 145 992 ha, soit 5 % du territoire agricole régional ce qui reste encore insuffisant au regard de la demande, toujours en forte croissance. En 2016, Auvergne-Rhône-Alpes est la 3ème région française en nombre de producteurs bio et 2^{ème} en surface de production dédiée à l'agriculture biologique.

Cette nouvelle région d'excellence a la particularité de disposer d'un réseau important de transformateurs (1420) et distributeurs bio (430) se situant au second rang au niveau français, juste après Ile-de-France.

Notre région possède un atout supplémentaire, à savoir un réseau conséquent de circuits de proximité où 50% des producteurs vendent au moins une partie de leur production en vente directe.

Toutefois, la production régionale est très diversifiée, parfois non structurée suivant les filières et il est constaté une atomisation des acteurs économiques.

Enfin, la restauration hors foyer, de nos lycées et collèges aux restaurants d'entreprise, s'approvisionne, certes en produits bio, mais l'origine de ces produits est souvent inconnue ou régulièrement hors région. Ce marché est à développer car il est structurant et le potentiel pour le capter est bien réel.

Ambitions et moyens

L'agriculture biologique représente un potentiel de développement économique important mais très disputé entre européens. Les agriculteurs et les entreprises, et par voie de conséquence les citoyens consommateurs de notre territoire, doivent profiter des retombées économiques de ce créneau porteur. La Région fière de son terroir et de ses pratiques, se doit de développer ses productions de qualité. Elle entend aujourd'hui se donner les moyens de devenir la 1^{ère} région de France en production AB afin de répondre efficacement à la demande croissante du réseau de transformateurs et distributeurs régionaux ou nationaux.

Pour cela, en tout premier lieu, l'augmentation du nombre de producteurs (+30 % à l'horizon 2021) est le 1^{er} objectif. Afin d'y parvenir, il faut renforcer le système d'accompagnement technique des exploitants candidats à la conversion. Il se compose d'une information générale auprès des agriculteurs souhaitant se lancer en Bio, complétée d'un diagnostic de faisabilité de conversion et d'un suivi post-conversion. La forte augmentation du nombre de conversions, phase sensible de la vie d'une exploitation, nécessite une montée en compétences techniques homogène et une information actualisée des exploitants.

Une fois l'exploitation convertie, ce niveau de compétences technico-économiques doit être maintenu. Il en va de la compétitivité des exploitations de la région et de leur capacité à fournir des produits de qualité en volume suffisant à un prix assurant de la valeur ajoutée, c'est pourquoi la Région soutiendra des actions de formation technico-économique dispensée tout au long de la vie des exploitations en AB, ainsi que les investissements de matériels spécifiques AB.

En parallèle, afin de consolider les débouchés des produits agricoles AB, la Région entend développer la performance et soutenir l'aptitude à innover des entreprises de la transformation et de la commercialisation de produits bio. A cette fin, elle apportera son soutien aux besoins de conseil et d'investissements des entreprises de l'aval pour développer un nouveau produit ou un nouveau process, une nouvelle stratégie commerciale, à l'export y compris, tout en conditionnant son soutien à la contractualisation avec les agriculteurs, ceci afin de sécuriser un prix rémunérateur et leur revenu.

De plus, la Région entend favoriser la mise en phase de l'offre de production et la demande en produits AB (grandes et moyennes surfaces, magasins spécialisés AB, restaurateurs, restauration hors foyer...), en rassemblant les acteurs par filière. Ce travail de rapprochement doit permettre à la production de trouver des débouchés au juste prix et aux acteurs de l'aval de s'approvisionner dans la région en quantité suffisante.

Enfin, pour réaliser l'ensemble des actions citées ci-dessus, il est indispensable que la gouvernance des acteurs régionaux impliqués dans le développement de l'AB soit forte et rationalisée à l'échelle d'Auvergne-Rhône-Alpes. Pour ce faire, il sera mis en place un comité régional présidé par la Région et décliné dans chacun des départements où l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels devront coordonner leurs actions pour mieux accompagner les porteurs de projets.

C'est pourquoi il vous est proposé d'approuver l'ensemble des dispositions suivantes et notamment le programme d'actions figurant en annexe 1.

En conséquence, je vous propose :

I PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE;

I-1) d'affirmer les objectifs suivants pour le développement de l'agriculture biologique régionale :

- a) faire de la Région une région leader pour la production en AB, reconnue comme exemplaire en termes de production de qualité,
- b) augmenter de 30% le nombre de producteurs d'ici à 2021, pour répondre à un marché en forte croissance,
- c) renforcer la compétitivité des exploitations AB afin qu'elles soient viables, rentables et performantes,
- d) accompagner les acteurs de l'aval, transformateurs et distributeurs en les aidants à conquérir des parts de marché à partir de matières premières régionales, tout en sécurisant le revenu des agriculteurs AB,
- e) simplifier et rationaliser l'action régionale au bénéfice des exploitations et des entreprises,

I-2) de mettre en place, pour atteindre les objectifs ci-dessus, le plan d'actions suivant :

- a) accompagner les agriculteurs en conversion ou déjà certifiés AB dans leurs pratiques agricoles,
- b) soutenir les projets d'investissement des exploitations qui développent leur production bio,
- c) aider les opérateurs économiques de l'aval (transformateurs et distributeurs) à définir et ou adapter leurs stratégies d'entreprise et à investir de façon spécifique,
- d) accompagner l'organisation et le regroupement de l'offre pour la mise en place des filières courtes et longues en réponse à une demande forte,
- e) encourager la promotion des produits bio régionaux et sensibiliser les agriculteurs conventionnels à l'agriculture biologique,
- f) stimuler l'innovation produits et process de nos entreprises pour conquérir de nouveaux marchés,
- g) créer une gouvernance régionale pour et par les acteurs AB sous la présidence de la Région,

I-3) d'adopter, pour ce faire, et pour 5 ans le programme d'actions dont le projet est joint en annexe 1,

- I-4) de donner délégation à la Commission Permanente pour définir, le cas échéant, les modalités de mise en œuvre et modifications de la présente délibération relative au Plan Régional de Développement de l'Agriculture Biologique.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

Laurent WAUQUIEZ

Président du Conseil régional

L'animation globale du programme

Missions : organisation des 2 réunions annuelles du Comité Région Auvergne – Rhône-Alpes Agriculture Biologique et de leur compte-rendu, en charge des bilans annuels quantitatifs et qualitatifs, alerte sur des problèmes particuliers. Il joue le rôle d'interface entre les animateurs des axes et le Comité Région, en particulier la Région.

Opérateur : Chambre régionale d'agriculture

Axe 1 Un service de qualité aux agriculteurs en conversion ou certifiés**1.0 Coordination de l'axe 1**

Le coordinateur est chargé d'impulser et suivre la mise en œuvre cet axe et de l'alimentation d'une base de données départementale partagée entre tous les interlocuteurs des porteurs de projet en contact et de communiquer au moins une fois par an aux comités régional et départementaux les données de suivi des surfaces et nombre d'exploitations en conversion et converties. Il joue le rôle d'interface entre les opérateurs de l'axe 1 et de l'animateur du programme.

Opérateur : Chambre régionale d'agriculture

1.1 Répondre aux sollicitations liées aux modalités de production de l'AB

La rencontre physique de l'agriculteur une demi-journée pour apporter les premières informations, évaluer ses besoins et élaborer des préconisations.

Une réunion annuelle des animateurs pour mutualiser les expériences.

Cette action contribue à la promotion du dispositif d'accompagnement et inscrit les candidats dans la base de données régionale pour les étapes ultérieures des points accueil conversion

Ce service est gratuit pour l'exploitant agricole.

Opérateurs : FRAB et GAB

1.2 Accompagner les projets de conversion

Pour faciliter l'accompagnement et le suivi des conversions des porteurs de projets, des points accueil conversion sont pilotés par les chambres d'agriculture départementales

Pour les conversions simples (conversion partielle de l'exploitation, pratiques déjà proches du bio...), la réalisation d'une étude de faisabilité (2 jours) et un suivi d'un jour non obligatoire.

Pour les conversions complexes (conversion totale de l'exploitation, système de production complexe...), la réalisation d'une étude de conversion proposant plusieurs scénarii (4 jours) et d'un suivi de 2 jours non obligatoire. Les cahiers des charges précisant les attendus seront définis ultérieurement.

Ces services prévoient une participation financière de l'agriculteur

Opérateurs : choisis suivant la consultation lancée par la Région

1.3 Produire et diffuser des références techniques aux conseillers AB

Onze référents, couvrant les principales filières auront en charge :

- la veille technique et l'identification des besoins d'expérimentations
- la production et diffusion de références techniques (bulletins et expérimentation dans un réseau de fermes)
- l'expertise apportée aux opérateurs de filières longues sur des thématiques régionales
- l'appui technique aux conseillers spécialisés

Opérateurs : Chambre régionale d'agriculture en tant que référent départemental, conventionnement possible avec les GAB, pôle AB Massif Central

1.4 Conseiller techniquement les agriculteurs certifiés AB

3 types de service sera proposés aux agriculteurs :

- groupe collectif (2 h) ouvert à tous agriculteurs, toutes productions et tous départements (démonstration de techniques, méthodes, tests comparatifs, interventions de spécialistes...), gratuit pour les agriculteurs

- groupe de progrès (3 à 5 jours) d'agriculteurs partageant des objectifs communs d'amélioration de leurs performances, facturé aux agriculteurs
 - accompagnement individuel personnalisé (1 jour), facturé aux agriculteurs
- Opérateurs : Chambre régionale d'agriculture, conventionnement possible avec les GAB

1.7 Soutien aux protocoles dédiés Agriculture Biologique au sein du dispositif PEP

Pour mémoire

Axe 2 Soutenir les entreprises et leurs projets d'investissement

2.1 Aider la certification des agriculteurs en conversion

La prise en charge des frais de certification des agriculteurs en conversion AB.

2.2 Aider les investissements des producteurs bio et en conversion

NB le cahier des charges de cette mesure sera revu afin d'équité entre les producteurs bio et conventionnels en s'inspirant des règles du PCAE

2.3 Accompagner les entreprises dans leur développement commercial et international

Pour mémoire

Opérateur : Organics cluster, Bioconvergence

2.4 Soutenir l'innovation technologique produit/process

Pour mémoire

Opérateur : Organics cluster

2.5 Accompagner les projets économiques par un fonds de soutien à l'émergence et à l'investissement

Appel à projet piloté par la Région pour soutenir les actions innovantes des entreprises, notamment en matière de contractualisation avec les producteurs

2.6 Aider le conseil pour les entreprises agroalimentaires

Pour mémoire

Il s'agit d'accompagner individuellement et/ou collectivement les entreprises industrielles de transformation/commercialisation dans leur projet de développement. Cela passe par une aide aux prestations de conseil pour résoudre des problématiques pour lesquelles les entreprises ne disposent pas des ressources en interne.

2.7 Soutenir les projets d'investissements des PME agroalimentaires

Pour mémoire

Il s'agit d'accompagner les entreprises de transformation/commercialisation dans leur projet de développement industriel par des aides à l'acquisition de matériels de transformation permettant à l'entreprise de dégager une valeur ajoutée et d'être compétitive tant au niveau national qu'à l'export.

2.8 Aider à la certification AB des entreprises

Il s'agit d'accompagner les entreprises afin qu'elles puissent être aidées dans leurs frais de contrôle et de certification bio. La cible de ces aides sera les TPE/PME de notre région.

Axe 3 Développer les marchés

3.0 La coordination de l'axe 3

Le coordinateur est chargé d'impulser et suivre la mise en œuvre cet axe et de communiquer au moins une fois par an aux comités régional et départementaux les données de suivi des volumes commercialisés et prix. Il joue le rôle d'interface entre les opérateurs de l'axe 3 et le coordinateur du programme.

Opérateur : Coop de France

3.1 Informer les acteurs économiques de l'aval

La rédaction et la diffusion de 4 bulletins d'information par an.
Opérateur : Coop de France, Organics cluster, Bioconvergence

3.2 Organiser les filières courtes au niveau régional

Il s'agit de structurer les filières courtes des produits bio en professionnalisant les producteurs dans la transformation et la commercialisation.

- Accompagner les agriculteurs bio dans le développement de débouchés bio en circuits courts (information, appui, mise en réseau)
- Développer l'offre bio sur les territoires et améliorer les flux logistiques entre les territoires (cibles collectivités, mutualisation des flux de marchandises entre producteurs)
- Promouvoir les circuits courts de commercialisation (communication, outil web de géolocalisation « le bio près de chez vous »)
- Collecter les données de volumes, de prix des différentes denrées vendues en circuit court afin d'alimenter l'observatoire économique de la région et de mesurer l'adéquation entre les besoins et les volumes disponibles

Opérateur : FRAB et GAB

3.3 Organiser les filières longues au niveau régional

Création de 7 groupes de travail, un par filière (viande, lait et produits laitiers, grandes cultures, vins, fruits et légumes, PPAM, volailles et œufs), réunissant l'ensemble des acteurs économiques engagés dans la production biologique. Chaque groupe définira son programme de travail pour mettre en adéquation l'offre de production et de produits transformés avec les besoins des marchés, rechercher une organisation optimisée des réseaux de production, dynamiser les réseaux amont et aval en favorisant l'interconnaissance et les synergies et élaborer des outils prospectifs et des indicateurs au service de la filière

Collecte des éléments économiques (prix, volumes,...) afin d'alimenter l'observatoire économique de la région et d'en mesurer l'adéquation entre les besoins et les volumes disponibles

Une coordination transversale sera animée par Coop de France pour faciliter la synthèse des données et la mutualisation des outils et méthodes.

Un comité de pilotage « filières longues » sera animé par Coop de France.

Opérateur : Chambre régionale d'agriculture pour tous les groupes de travail, Coop de France pour les grandes cultures

3.4 Organiser la restauration hors foyer (RHF) en dehors des lycées

- Accompagner les fournisseurs vers le marché de la restauration collective
- Accompagner les établissements dans l'introduction de produits locaux en coordination avec les politiques existantes
- Développer le projet « manger bio local en entreprise » en Auvergne - Rhône-Alpes
- Valoriser et mutualiser à l'échelle régionale

Opérateur : FRAB

Axe 4 Communication sensibilisation à l'attention des agriculteurs conventionnels

4.0 La coordination de l'axe 4

Le coordinateur est chargé d'impulser et suivre la mise en œuvre cet axe et de communiquer au moins une fois par an aux comités régional et départementaux les indicateurs de suivi.

Opérateur : FRAB

4.1 Sensibiliser les agriculteurs conventionnels

Proposer une communication orientée pour une agriculture économique et performante y compris en utilisant le réseau de la presse agricole

Organiser des journées de sensibilisation ciblée sur l'innovation technique en mobilisant les compétences du réseau de coop de france et des chambres d'agriculture

Rencontres techniques collectives, outils de communication, *Pour mémoire*, le salon Tech&bio est financé sur la ligne « manifestations »

Opérateur : FRAB et GAB

Pour mémoire, le salon Tech&bio, le pôle bio du sommet de l'élevage, les ateliers tech&bio sont des outils de sensibilisation complémentaire portés par les Chambres d'Agriculture et soutenus par la région

4.2 Données et Prospective

Capitalisation et synthèse des données issues de l'observatoire national de l'Agence bio à l'échelle de la région complété des données de production issues d'autres sources (ORAB, entreprises coopératives ou non,...) et après identification partagée et qualification des données souhaitées, définition des règles et responsabilités de mises à jour et à disposition

Analyse prospective des marchés (circuits court et long, RHF, export) sur commande du comité Région

Opérateur : Chambre régionale d'agriculture

La mise en place d'une gouvernance incluant :

- Le Comité Région Auvergne Rhône-Alpes présidé par la Région, animé la Chambre régionale d'agriculture et réunissant la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la Fédération régionale des agrobiologistes (FRAB), Coop de France et l'Association régionale des industries agro alimentaires (ARIA), les syndicats, des experts le cas échéant. Il pilote et oriente la politique régionale.
- Les Comités départementaux présidés par un élu représentant de la Région, animés par les Chambres départementales d'agriculture et coordonnés par la Chambre régionale d'agriculture. Ils réunissent chacun le groupement des agriculteurs biologiques (GAB), la Direction départementale des territoires (DDT), des représentants des entreprises, le Conseil départemental et des représentants des EPCI et des syndicats. Ils mettent en œuvre la politique régionale au plus proche du terrain et des bénéficiaires pour accompagner leurs projets. Ils transmettent au Comité Région les éventuels sujets à débattre et valider et propositions.